

en vue ne feront que rendre le projet de loi encore plus absurde.

Le président suppléant (M. Blaker): Questions, commentaires, réponses? Avant de donner la parole à celui qui fera la prochaine intervention, puis-je signaler que des consultations ont eu lieu avec la présidence. Je crois savoir que la Chambre est d'accord pour que la présidence donne ensuite la parole au député de Western Arctic (M. Nickerson). Après, au lieu de choisir quelqu'un à ma droite, j'accorderai la parole à un autre néo-démocrate, qui pourra lui aussi prendre toute la période de vingt minutes ou la partager. Ensuite, je laisserai intervenir un autre député à ma gauche, le député de Portage-Marquette (M. Mayer) ou quelqu'un d'autre. Nous reviendrons ensuite à l'alternance habituelle entre la droite et la gauche.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, nous avons une fois de plus l'occasion de parler de questions fiscales. Le deuxième projet de loi à l'étude dans cette deuxième session de la législature traite de fiscalité et prévoit des changements à la loi qui, au cours des quatre prochaines années, entraîneront des augmentations d'impôt de l'ordre de 6 milliards de dollars. Toutefois, je voudrais d'abord parler non pas de l'importance de ce prélèvement, mais plutôt du moment choisi pour présenter ce projet de loi.

L'essentiel de son contenu découle du budget du 19 avril 1983, présenté par le nouveau ministre des Finances (M. Lalonde). Il avait été contraint à présenter un nouveau budget en raison des inégalités insensées contenues dans le budget de son prédécesseur, budget qui avait été plutôt mal reçu par les Canadiens. C'est donc le 19 avril que le budget fut présenté. Ce n'est que le 8 décembre que ce projet de loi a été rendu public et lu pour la première fois. Le débat de deuxième lecture n'a commencé que le 13 décembre. Monsieur le Président, pourquoi a-t-il fallu attendre sept mois après le budget pour que ce projet de loi soit présenté? J'admets que les motions de voix et motions ont été publiées beaucoup plus tôt, mais la loi qui sera en vigueur au cours de la prochaine année d'imposition ne nous a pas été communiquée plus de deux ou trois semaines avant qu'elle n'entre en application, en supposant que le projet soit adopté. C'est extrêmement injuste à l'égard des contribuables et également à l'égard des parlementaires. Il y a deux jours, le ministre des Finances nous a déclaré que ce projet de loi devait être adopté dans les prochains jours afin que les contribuables sachent à quoi s'en tenir. Le gouvernement a eu sept mois pour débattre de ces modifications fiscales importantes. Il a décidé de ne pas présenter le projet de loi pendant la première session de la législature, mais d'attendre jusqu'aux derniers jours précédant l'entrée en vigueur des dispositions. Le gouvernement se sert de cette manœuvre pour faire taire l'opposition, et même ses propres députés de l'arrière-ban, des parlementaires qui estiment avoir le devoir de débattre de questions relatives à l'impôt sur le revenu. Nous avons été victimes d'un pareil chantage l'année dernière. Par le biais des ministères du Revenu national, des Finances et des Approvisionnement et Services, le gouvernement a délibérément tardé à rembourser aux Canadiens l'impôt payé en trop. Il n'a aucune hésitation à percevoir cet impôt avant que ne soit adoptée la loi tendant à légaliser les dispositions fiscales qu'il applique en ce moment dans l'illégalité. Pour une raison que je ne m'explique pas, il a prétendu ne pas être en mesure d'effectuer ces remboursements précisément parce que la loi n'avait pas

Impôt sur le revenu—Loi

été encore adoptée. C'est délibérément qu'il a entrepris de forcer l'opposition par le chantage à adopter à toute vapeur la loi fiscale précédente sous prétexte qu'il lui était impossible autrement de remettre aux Canadiens l'impôt payé en trop en 1982. C'était là un dessein ignoble, monsieur le Président. Car il est notoire que la véritable raison pour laquelle le gouvernement n'a pas remboursé le trop-perçu d'impôt est que ses coffres sont dégarnis. Il utilisait sciemment l'argent des contribuables, qu'il avait en sa possession de manière illégale à toutes fins pratiques. Cet argent aurait dû être remboursé. Or le gouvernement s'en est servi comme volant de trésorerie, car ayant fort mal géré ses affaires, son volant original était épuisé.

• (1640)

Dans ma courte intervention, je compte examiner certains des principes de la mesure à l'étude. Le premier principe qui saute aux yeux est que le gouvernement veut rendre encore plus complexe la législation fiscale. A témoin, le projet de loi lui-même, monsieur le Président. Il renferme quelque 210 pages de texte; il pèse près de deux livres et il est pratiquement incompréhensible. Et dire que le ministre des Finances a eu l'audace de prétendre lundi dernier que le gouvernement s'était donné comme but de simplifier la loi de l'impôt sur le revenu. Or les faits nous prouvent le contraire. Depuis les dernières élections, et je dirai même avant, chaque fois que le Parlement a été saisi d'un projet de loi de l'impôt sur le revenu, les choses se sont précisément compliquées d'autant plus. La législation fiscale a été rendue plus absconse. Si l'on se reporte à la consolidation de la loi de l'impôt sur le revenu telle qu'on la connaissait en 1968, l'on constatera qu'elle était certes compliquée déjà à l'époque, mais néanmoins elle demeurait raisonnable. C'était un ouvrage relativement petit, épais d'environ un pouce. Voyez ce qui s'est produit lorsque les députés d'en face ont été au pouvoir. Voyez un peu le recueil des lois de l'impôt sur le revenu à l'heure actuelle, qui pèse de dix à 15 livres. C'est un ouvrage de 1,446 pages, avec l'index. Là encore, il est presque incompréhensible. Ce n'est qu'un ramassis de jargon administratif, monsieur le Président.

Combien d'autres exemples peut-on citer où le gouvernement a promis quelque chose et fait exactement le contraire? Il en va de même pour la question du déficit national. Chaque fois que le ministre des Finances intervient pour nous proposer un budget, il nous dit que l'objectif du gouvernement est de restreindre ce déficit, mais à commencer de l'année suivante. Cette année, le déficit va augmenter encore un petit peu et nous commencerons à le restreindre l'an prochain.

Il en va de même pour la complexité de la législation fiscale. L'attitude du gouvernement rappelle celle d'un ivrogne ou toxicomane, qui promet toujours d'arrêter demain et de commencer à se réformer. Demain arrive et, au lieu de boire la moitié d'une bouteille, il en boit les trois quarts mais promet de s'arrêter le lendemain. Le lendemain arrive et, au lieu des trois quarts de bouteille, il va engloutir toute une bouteille en promettant de s'arrêter définitivement le jour suivant. Bien entendu, il ne s'arrête jamais. C'est exactement ce que fait le gouvernement. Nous ne pouvons plus faire confiance au ministre des Finances lorsqu'il intervient à la Chambre et nous dit qu'il va simplifier le régime de l'impôt sur le revenu, restreindre le déficit ou empêcher le prix de l'essence d'augmenter. Il